

CYMELA PAINT HORSE

Cécile PENVERNE

2 Villeneuve Zinsec – 56240 Berné

06 62 30 74 75

cymelapainthorse@free.fr

siret : 79986632200016



CONTRAT DE SAILLIE 2025

entre :

- l'étalon **CPH Neils kanda ice**
N° SIRE : 14 522 552 R N° APHA : 1,042,192
propriété du Cymela Paint Horse désigné ci-après comme « l'éta lonnier »

et :

- la jument
N° SIRE : N° APHA/AQHA :
propriété de Mr/Mme
adresse :
téléphone :
e-mail :
SIRET :

Sous les conditions suivantes :

- **La jument :**
Le propriétaire de la jument confie la jument à l'éta lonnier dans le but d'une saillie en main par l'éta lon sus nommé.
La jument devra être accompagnée de :
 - * son livret SIRE attestant d'une vaccination grippe, tétanos, rhino à jour .
 - * un test négatif de métrite infectieuse et d'artérite de moins d'un mois.
 - * une copie de ses papiers américains afin de pouvoir effectuer la déclaration de saillie.
 - * une copie de ses tests panel6 ou 7. Les juments positives au pssm ne seront pas acceptées.

Le propriétaire de la jument déclare que la jument est correctement vermifugée, exempt de maladie contagieuse et suffisamment éduquée pour permettre une saillie en main en sécurité. L'éta lonnier se garde le droit de refuser une saillie si il l'estime trop dangereuse ou si l'état sanitaire de la jument ne lui semble pas compatible avec une gestation.

L'éta lonnier s'engage à loger, nourrir et soigner la jument en « bon père de famille » , et à faire appel en cas de besoin au vétérinaire de l'élevage.

- **Responsabilités :**

L'établissement assure et prend à sa charge les frais d'assurance pour les risques « responsabilité civile » lui incombant. Par contre le propriétaire de la jument doit souscrire une assurance complémentaire pour tous les autres risques.

Le propriétaire de la jument reconnaît le savoir faire et la compétence de l'éta lonnier et accepte que l'opération de saillie comporte en soi certains risques qui exonèrent l'éta lonnier de toute responsabilité.

Les frais divers (maréchalerie, vétérinaire, compléments alimentaires ...) sont à la charge du propriétaire de la jument.

En cas d'urgence, le propriétaire de la jument autorise l'éta lonnier à faire appel à son vétérinaire.

- **Prix de la saillie :**

Le prix de la saillie est fixé à 660€ ttc

Elle est garantie poulain vivant à 48h, reconductible l'année suivante si la jument se trouve vide, sachant que les frais vétérinaires et de pension seront à sa charge.

Elle comprend 10 jours de pension gratuite en hébergement pré, suivie si nécessaire d'une pension journalière à 10€ ttc (toute journée entamée est due

Le présent contrat est validé à encaissement des arrhes d'une valeur de 30 % du prix de la saillie soit 165€. Le solde de la saillie ainsi que les charges supplémentaires devront être réglés au départ de la jument ou à réception de la facture.

- **Litiges :**

En cas de non paiement du solde, l'éta lonnier se réserve le droit de rétention sur la délivrance du certificat de saillie.

Pour toute contestation relative à l'exécution du présent contrat, le tribunal de Lorient sera le seul compétent.

Fait le _____ à Berné en 2 exemplaires remis à chacune des parties

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

l'éta lonnier :

le propriétaire de la jument :